



Syndicat local FO Justice CP Rennes-Vezin

LA DIRECTION ET SES PETITS PROTÉGÉS



Depuis plusieurs mois, un détenu classé auxiliaire maintenance adopte un comportement de plus en plus incompatible avec son poste : **menaces, refus d'obtempérer, provocations...** Et malgré tout cela, notre chère **direction refuse toujours de le suspendre.**

Le 31 mars 2026, ce détenu passe une première fois en Commission de Discipline pour des **insultes envers un personnel en service de nuit** : **15 jours de quartier disciplinaire avec sursis.**

Malgré cet incident, il est **classé auxiliaire maintenance** dès le 1er avril 2026, un choix surprenant lorsqu'on sait que ce type de poste est normalement confié à des détenus capables d'adopter un comportement irréprochable.

Le 18 juin 2026, nouvel incident : il **incite à un mouvement collectif** de blocage de la cour de promenade du CD. Résultat : un avertissement. **Aucun déclassément.**

Le 14 juillet 2026, il est clairement identifié par plusieurs agents comme **participant à une agression** sur un autre détenu. Là encore : **aucune suspension.**

Les 20, 21 et 25 août, ce détenu fait l'objet de trois CRI, pour **violences verbales envers les personnels et plusieurs refus d'obtempérer.** À cette succession d'incidents viennent s'ajouter de nombreuses **observations et CRI faisant état de manquements dans son travail.** Il va même jusqu'à se vanter auprès des agents que la direction ne les soutiendra pas.

Au regard de la situation actuelle, difficile de lui donner tort, **la direction refuse de le suspendre** de son poste dans l'attente de son passage en CDD. Il nous est même désormais affirmé qu'aucune suspension ne devrait avoir lieu avant une Commission de Discipline.

Face à cette accumulation de faits, la direction ne lui accordera finalement qu'un **gentil recadrage.** Nous ne doutons pas une seconde qu'il en soit **ressorti profondément bouleversé...**

Que faut-il donc à notre direction pour enfin déclasser un détenu ? Cherche-t-elle désespérément de pauvres âmes à sauver ? Met-elle à ce point en doute la parole et les écrits de ses propres agents ?

Le message envoyé aux personnels devient de plus en plus clair : **vous pouvez signaler et multiplier les CRI, cela ne pèsera pas bien lourd face aux petits protégés de la direction.**

Il ne faut pas oublier que la réinsertion passe aussi par l'apprentissage du respect d'un cadre, d'un règlement et des personnels représentant l'autorité.

Mesdames les directrices, comment voulez-vous que les personnels puissent faire respecter leur autorité lorsque des détenus constatent qu'ils peuvent multiplier les incidents tout en continuant à **bénéficier de votre protection ?**

À force de vouloir préserver vos petits protégés, attention à ne pas oublier ceux que vous êtes censées soutenir au quotidien et qui méritent, eux, véritablement votre soutien !

Le bureau local FO Justice exige la suspension immédiate de ce détenu de son poste d'auxiliaire maintenance ainsi que son déclassément à l'issue de la Commission de Discipline.

Le bureau local FO Justice rappelle donc une évidence : tout détenu qui ne respecte pas les personnels doit répondre de ses actes et en assumer les conséquences.

À force de protéger les mauvaises personnes, ne vous étonnez pas que les personnels finissent par se demander de quel côté se trouve réellement leur direction.

Le 27 Août 2026

Le bureau local FO Justice du CP Rennes-Vezin

Adresse bureau local : **rue du petit pré, 35746 Vezin le coquet**
Tel : **025601.5637**

Syndicat Majoritaire de l'Administration Pénitentiaire

FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!

